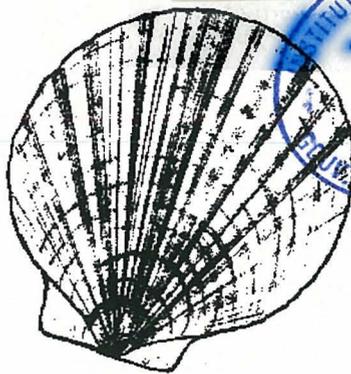
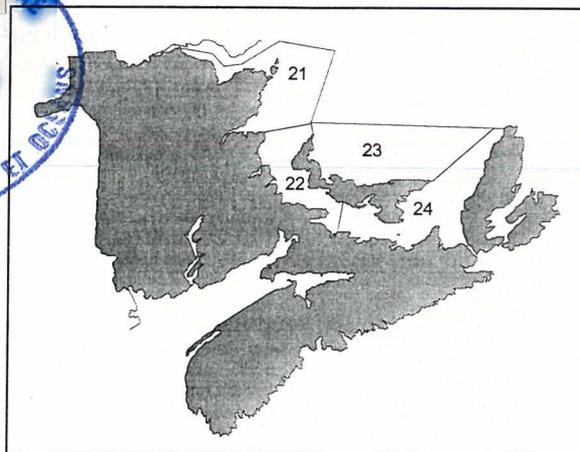




14001312



## Pétoncle géant du sud du golfe du Saint-Laurent



### Renseignements de base

L'aire de distribution du pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*), mollusque bivalve présent dans les eaux côtières de l'Atlantique, s'étend depuis le cap Hatteras jusqu'au détroit de Belle Isle. Chez cet animal, la différenciation sexuelle survient à un âge de 1+, mais il ne contribue pas beaucoup à la reproduction avant d'avoir atteint une longueur > 70 mm (correspondant à environ 3 ans). La proportion mâles/femelles est habituellement de 1/1, les hermaphrodites étant rares parmi les adultes. Le frai se produit généralement au début de l'automne, dès que les températures de l'eau diminuent. Les mâles et les femelles libèrent ensemble leurs gamètes et la fertilisation a lieu dans la colonne d'eau. Les larves sont à l'état planctonique pendant 4 à 5 semaines, après quoi elles se métamorphosent et se fixent sur des substrats qui leur conviennent pour commencer leur vie benthique.

La pêche du pétoncle géant dans le sud du golfe du Saint-Laurent a toujours été une pêche d'appoint à celle du homard et du hareng. Pratiquement tous les pêcheurs de pétoncle détiennent plus d'un permis de pêche, quoique quelques-uns d'entre eux tirent leur revenu principal du pétoncle. Les principaux gisements de pétoncle se trouvent dans la baie des Chaleurs et dans l'ensemble du détroit de Northumberland. Il y a aussi un petit gisement du côté nord de l'I.-P.-É. Le pétoncle vit habituellement sur des fonds de gravier dur et plus rarement sur des fonds vaseux. Il n'est pas pêché durant l'hiver à cause de la présence des glaces.

La plupart des pêcheurs du sud du golfe du Saint-Laurent utilisent une drague à pétoncle modifiée (de type Digby), qui est l'engin le plus efficace pour les fonds de roche et de gravier. Autrefois, quand les pétoncles étaient abondants sur les fonds mous, on utilisait une drague à chaîne. Environ 75 % des 780 titulaires de permis pratiquent activement la pêche, mais pendant une période limitée. Le renouvellement de leur permis ne dépend pas de leur activité de pêche d'une année à l'autre.

Le sud du golfe du Saint-Laurent est divisé en quatre zones de pêche du pétoncle (ZPP) : les ZPP 21, 22, 23 et 24, sont illustrées sur la carte ci-dessus. Diverses stratégies sont utilisées pour la gestion : compte de chairs, grosseur des dragues, grosseur des anneaux et saison de pêche. Les stratégies varient d'une zone à l'autre et d'une année à l'autre. Elles sont convenues entre les pêcheurs et les gestionnaires lors de réunions des comités consultatifs du pétoncle et d'ateliers. Les derniers relevés d'évaluation des stocks remontent à 1986 et le dernier échantillonnage en mer et au port à 1988. Les pêcheurs ne sont pas tenus de remettre des journaux de bord et les statistiques sur les débarquements proviennent des bordereaux d'achat fournis aux transformateurs par les acheteurs enregistrés. En 1995, on a surveillé la pêche en procédant à une analyse des statistiques sur les débarquements officiels et à des inspections du compte de chairs, par les agents des pêches, durant la saison.

### La pêche

**Gestion :** Depuis les années 1970, la pêche du pétoncle est une pêche restreinte, mais les pêcheurs sont toutefois autorisés à céder leurs permis. Les stratégies de gestion sont élaborées et mises en oeuvre par chaque comité consultatif de ZPP, sous la direction des responsables de la Répartition des ressources du MPO, et avec la collaboration des scientifiques du MPO. En 1995, les mesures de gestion étaient les suivantes :

### Sommaire de la réglementation concernant la pêche du pétoncle dans le golfe du Saint-Laurent en 1995.

	Nombre total de pêcheurs	Compte de chairs par 500 g	Largeur max. de drague	Grosueur d'anneau
ZPP 21	107	39	21 pi	---
ZPP 22	202	52	16 pi	3 po
ZPP 23	79	52	21 pi 6 po	---
ZPP 24	391	52	16 pi 8 po	---

### Sommaire des saisons de pêche du pétoncle dans le golfe du Saint-Laurent en 1995

SAISONS DE PÊCHE	
ZPP 21	Du 26 avril au 31 déc.
ZPP 22	Du 10 mai au 12 juin
ZPP 23	D'avril au 31 déc.
ZPP 24	Du 15 avril au 30 juin et du 1 <sup>er</sup> oct. au 31 déc.

**Distribué par le :** Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487. C. élec. : d\_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address

octobre 1996

**Débarquements :** En 1995, on a débarqué 336,6 tm de chairs de pétoncle dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

### Sommaire des débarquements de pétoncle (tm de chairs) dans le sud du golfe du Saint-Laurent

Année	71-80	81-91	1992	1993	1994	1995*
	Moy.	Moy.				
ZPP 21	29,1	52	64,4	82,5	112,5	85,0
ZPP 22	142,4	129,9	70,3	79,6	97,1	105,9
ZPP 23	0,2	1,8	0,7	0,7	0,8	0,3
ZPP 24	144,2	103,6	130,1	192,8	170	145,4
Total	315,9	287,3	265,5	355	380,4	336,6

#### \*données préliminaires

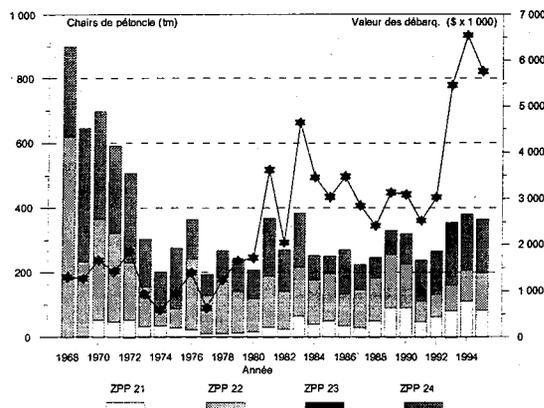
**Taux de prises :** Le poids moyen (kg) de chairs de pétoncle par bordereau d'achat remis aux acheteurs enregistrés a été établi d'après les statistiques sur les débarquements, et est présenté dans le tableau ci-dessous. Les prises sont vendues dans les 2 à 4 jours de la capture dans la ZPP 21, tandis qu'elles sont vendues quotidiennement dans les ZPP 22 et 24.

### Extrapolation des taux de prises (kg de chairs par vente) dans les ZPP 21, 22 et 24 de la région des pêches du Golfe de 1992 à 1995.

kg chairs/vente	1992	1993	1994	1995*
ZPP 21	102	100	157	138*
ZPP 22	43,9	46,3	42,7	44*
ZPP 24	52,3	39,2	37,1	43,8*

\* données préliminaires

### Quantité (tm de chairs) et valeur (courbe) des débarquements de pétoncle géant du sud du golfe du Saint-Laurent de 1968 à l'heure actuelle.



**Données biologiques :** Les agents des pêches ont procédé à des vérifications ponctuelles des prises de pétoncle dans les ZPP 21, 22 et 24, et ont vérifié au hasard les comptes de chairs (poids) en 1995.

### Résumé des vérifications de compte de chairs (Nbre/500 g) dans le sud du golfe du Saint-Laurent

	Nombre de vérifications.	Nombre moy./500g	Nombre min./500 g	Nombre max./500 g
ZPP 21	18	28,5	22	44,1
ZPP 22	70	33,8	19,8	50,7
ZPP 24	34	34,4	27	41

On a converti ces données en hauteur de pétoncle au moyen d'un rapport poids/hauteur de coquille établi précédemment (L.A. Davidson, données non publiées). Sur cette base, les hauteurs commerciales des coquilles de pétoncle s'échelonnait entre 85-119 mm dans la ZPP 21, 80-116 mm dans la ZPP 22 et 91-120 mm dans la ZPP 24. Les pétoncles dont la hauteur de coquille est < 76 mm sont habituellement rejetés.

### Points à considérer

#### Y a-t-il de nombreuses mortalités massives?

On n'a pas observé de mortalités massives récemment.

#### Le dragage des pétoncles a-t-il des effets sur les lieux de pêche du homard?

Le dragage des pétoncles ne s'effectue habituellement pas sur les lieux de pêche du homard. À certains endroits, cependant, on trouve du homard dans les gisements de pétoncle, mais seulement au printemps après l'évacuation des glaces. Dans la ZPP 24, la saison de pêche du pétoncle a été ouverte en 1995 deux semaines avant la saison de pêche du homard et de nombreux pêcheurs de homard se sont inquiétés des effets des dragues à pétoncle sur le homard. Une fois la pêche du homard commencée, les pêcheurs de pétoncle ont évité tous les secteurs dans lesquels étaient mouillés des engins de pêche du homard.

#### Peut-on mesurer les effets de l'ensemencement des gisements naturels?

Oui on le peut, le MAPAQ et les responsables de la Région des Laurentides du MPO aux Îles-de-la-Madeleine s'y emploient actuellement, avec la collaboration des pêcheurs de pétoncle (projet REPÈRE) (G. Cliche, comm. pers.). On mesure les

résultats de l'ensemencement initial au moyen de relevés par vidéo et par plongeur. Deux et trois ans après l'ensemencement, ses effets peuvent être mesurés dans les relevés d'évaluation (M. Giguère, comm pers. ).

***Pour obtenir de plus amples renseignements***

Communiquez avec : Leslie-Anne Davidson  
Direction des sciences  
Région des Maritimes  
C.P. 5030  
Moncton (N.-B.) E1C 9B6  
Tél. : (506) 851-6133  
Fax : (506) 851-2079  
C. élec. : davidsonl@gfc.dfo.ca